



---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

---

N/réf. : 10.03.04\_2026

### **No 26-2026 – Transmise par courriel le 30 juin 2026**

#### **Programme de législature 2022–2026 : un bilan solide pour la première législature de la Commune fusionnée**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Blonay – Saint-Légier publie le bilan de son programme de législature 2022–2026. Ce document, accompagné de son annexe détaillée, dresse l'état de réalisation des objectifs fixés au début de la législature et met en évidence les nombreuses actions concrètes menées durant ces quatre années.

Après un premier bilan intermédiaire présenté en 2024 dans le COMM'une info, qui faisait alors état de 18 objectifs atteints, le bilan final confirme une progression importante. Le bilan final confirme la progression significative du programme de législature : sur les 72 objectifs évalués, 33 sont désormais considérés comme atteints et 25 autres comme réalisés aux trois quarts. Ainsi, 58 objectifs sont atteints ou fortement avancés, soit un niveau de concrétisation d'environ 81 %.

Le programme de législature 2022–2026 était structuré autour de huit grands thèmes : la mise en œuvre de la commune fusionnée, le vivre-ensemble, la durabilité, la mobilité, les infrastructures communales, l'aménagement du territoire, l'économie locale et les finances.

#### **Une Commune fusionnée consolidée**

Cette première législature complète de Blonay - Saint-Légier a permis de poursuivre et de consolider la mise en place de la Commune fusionnée. Les règlements prévus par la convention de fusion ont été adoptés et plusieurs directives communales ont été harmonisées ou mises à jour.

L'organisation administrative s'est également renforcée. Les processus internes ont été progressivement harmonisés, les outils de conduite et de suivi ont été consolidés et plusieurs démarches ont été menées en matière de gestion des risques, de cybersécurité et de contrôle interne. La Commune a notamment obtenu la labellisation CyberSafe et poursuit la mise en place de son dossier communal de sauvegarde.

La communication interne a également été développée, notamment par la création du journal du personnel « La Pipelette », dont plusieurs numéros ont déjà été publiés.

#### **Des prestations modernisées pour la population**

La législature a été marquée par une volonté de simplifier l'accès aux prestations communales. La Commune a ainsi développé ses outils numériques, avec la mise en service de l'application communale pour smartphone et de la solution eAdmin au début de l'année 2026.

Ces outils complètent les canaux de communication existants, tels que le site internet communal, les réseaux sociaux et le COMM'une info. La politique de l'information communale a également été structurée afin de renforcer la lisibilité de l'action municipale et la qualité de l'information transmise à la population.

Dans le domaine de l'urbanisme et des travaux, une documentation complète relative aux procédures de police des constructions a été mise en ligne, accompagnée d'une brochure explicative destinée à faciliter les démarches des propriétaires et mandataires.

### **Vivre-ensemble, sport et lien social**

Le vivre-ensemble a constitué un axe important du programme de législature. Le soutien aux sociétés locales, aux associations et aux manifestations s'est poursuivi, avec une meilleure valorisation de la mise à disposition des locaux et infrastructures communales dès le budget 2026. Une directive encadre désormais les soutiens financiers accordés aux manifestations et associations.

La Commune a également renforcé son engagement en faveur de la culture, du sport, de l'activité physique et des loisirs. Elle poursuit sa participation à « La Suisse bouge » et développe plusieurs équipements accessibles à la population. Le projet de pumptrack à Praz-Dagoud, validé par le Conseil communal, constitue l'une des réalisations emblématiques de cette législature. Son ouverture est prévue à la fin de l'été.

Des journées « Vivre-ensemble » ont été organisées afin de permettre à la population et aux sociétés locales de se rencontrer tout en présentant les activités des services communaux.

Des casiers connectés ont été mis en service à Blonay et une installation similaire est prévue à Saint-Légier – La Chiésaz. Des activités Urban Training sont organisées chaque année et des cours d'activité physique adaptés aux seniors ont été mis en place avec une très bonne participation.

La Commune de Blonay – Saint-Légier a contribué, par son soutien actif, à la réalisation de plusieurs projets culturels sur le territoire tels que le Festival 2en1 et le Sentier Nature aux Pléiades.

Les dossiers concernant la rénovation du terrain de rugby ainsi que le nouvel emplacement pour les Archers de la Riviera avancent.

L'image directrice de Praz-Dagoud amènera une tranquillisation du quartier ainsi qu'une meilleure intégration dans le paysage.

La Municipalité souhaite renforcer la visibilité des manifestations organisées par les sociétés locales et les acteurs culturels et associatifs de notre commune. Dans cette perspective, elle a validé la mise en place d'un dispositif communal d'affichage culturel et associatif. Celui-ci vise à offrir un cadre clair, coordonné et équitable pour la promotion des événements organisés sur le territoire communal.

Les espaces publics ont également bénéficié de plusieurs aménagements favorisant les rencontres et la convivialité. Le parc public situé dans le secteur de l'église de La Chiésaz a été inauguré le 27 mai 2026. Le cheminement du Coteau a été partiellement réalisé et un équipement de jeux a été ouvert en face de l'Espace régional des Pléiades.

### **Une politique de durabilité renforcée**

La durabilité figure parmi les domaines dans lesquels la Commune a enregistré une progression particulièrement importante. Un poste dédié à la durabilité a été créé en 2023, puis renforcé à 80 % dès mars 2024. La Commune s'est également dotée d'un Plan directeur communal des énergies.

Blonay – Saint-Légier a obtenu le label « Cité de l'énergie » en novembre 2023 avec 66,3 % des points. Cette certification concerne désormais l'ensemble du territoire communal, alors qu'avant la fusion seule l'ancienne Commune de Blonay bénéficiait de ce label.

La Commune a aussi poursuivi la planification de l'assainissement énergétique de ses bâtiments. Dans le domaine de l'éclairage public, le Conseil communal a accepté, à la fin de l'année 2025, le préavis relatif à l'assainissement de l'éclairage public et à la mise en place d'un système de télégestion. Ce projet vise à réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse.

La gestion différenciée des espaces verts, l'extension effective du label Bio Suisse sur Blonay, le recensement des narcisses, la préservation du patrimoine arboré et l'intégration des enjeux climatiques dans les projets communaux illustrent également cette volonté d'agir concrètement en faveur de l'environnement.

### **Photovoltaïque, eau et forêts**

La production photovoltaïque communale s'est fortement développée durant la législature. À fin 2025, la Commune disposait de dix installations représentant 5'429 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, ayant produit près de 572'000 kWh d'énergie. Cela représente 2'000 m<sup>2</sup> de surface photovoltaïque supplémentaire.

La valorisation des ressources en eau s'est également poursuivie. Le projet de Fontannaz David doit permettre de renforcer l'optimisation des captages. Le meilleur maillage entre les réseaux de Blonay et de Saint-Légier – La Chiésaz contribue déjà à une meilleure utilisation des ressources communales et au maintien de l'autonomie de la Commune en matière de distribution d'eau.

Le patrimoine forestier a aussi fait l'objet d'actions concrètes. Trois îlots de sénescence ont été constitués sur des parcelles communales, aux Pautex, au Bois-de-Chexbres et au Bois Devin. Un quatrième projet est à l'étude à proximité de la Veveyse de Fégire.

Par ailleurs, afin d'optimiser la gestion forestière, notre commune a développé sa politique d'acquisition de forêts privées.

Le Sentier de l'Ermitte a fait peau neuve en 2023 pour accompagner et sensibiliser chacune et chacun à la faune et à la flore. Plusieurs sentiers pédestres ont fait l'objet d'une réfection en profondeur, c'est notamment le cas de la Piste Vita. Le cheminement des Tenasses, quant à lui, fait l'objet d'une étude.

### **Les Pléiades : préparer l'avenir du site**

La Municipalité, avec Montreux-Vevey Tourisme et l'appui de PROMOVE, a lancé en février 2026 une étude stratégique destinée à définir une vision durable et un plan d'action 2026–2028 pour le développement du site des Pléiades.

Cette démarche vise à tenir compte de l'évolution du tourisme, des enjeux climatiques et de la nécessité de réunir les acteurs concernés autour d'une vision commune. Elle comprend un état des lieux, une participation des partenaires concernés et, ponctuellement, de la population. Le dossier est en cours auprès de PROMOVE et du Canton en vue d'un soutien financier.

### **Mobilité : des avancées et des projets inscrits dans le long terme**

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs démarches structurantes ont été engagées. Le Plan directeur communal des mobilités doit permettre de fixer les priorités à moyen et long terme, en lien avec les besoins de la population, les quartiers, les centres villageois et les connexions régionales.

Plusieurs mesures de mobilité douce ont été intégrées au projet d'agglomération de cinquième génération, avec des horizons de réalisation situés entre 2028 et 2032. Elles concernent notamment la liaison cyclable est-ouest entre l'Ancien-Stand à Blonay et Praz-Dagoud à Saint-Légier – La Chiésaz, la voie verte reliant la halte du Château d'Hauteville à Gilamont, ainsi que l'étude d'une liaison verticale de mobilité douce entre les quartiers situés en aval de l'autoroute et les centres villageois.

Dans le thème de la mobilité, plusieurs actions ont été menées telles que le mois de la mobilité, cyclomania, visites guidées thématiques, etc.

Des places abritées pour deux-roues ont été réalisées à la place de Cojonnex. La mise en valeur des itinéraires pédestres et cyclables existants sera traitée dans le cadre du plan des mobilités, en tenant compte des balades participatives déjà réalisées.

Les transports publics régionaux ont également connu des améliorations, notamment avec l'horaire 2026 des VMCV, qui a permis une amélioration sensible des cadences en journée, le soir et durant les week-ends. Les réflexions relatives à la desserte des quartiers périphériques se poursuivent dans le cadre du programme VMCV 2030.

### **Infrastructures scolaires, accueil de jour et logement**

Les infrastructures scolaires, préscolaires et parascolaires ont représenté un autre axe majeur de la législature. Le préavis municipal relatif à la réfection et à l'agrandissement du complexe scolaire de Bahyse a été soumis au Conseil communal lors de sa séance du 28 avril 2026.

Dans le domaine de l'accueil de jour, de nouvelles structures ont été ouvertes, notamment le CVE Les Vignes et l'UAPE Les Vergers. Ces ouvertures portent la capacité d'accueil à 129 places en préscolaire et à 522 places en parascolaire. L'ouverture du « Réfectoire » sur le site de Bahyse constitue également une amélioration importante pour l'accueil des élèves à midi.

Durant cette législature, la Commune de Blonay – Saint-Légier a augmenté sa participation au déficit du Réseau REBSL de CHF 3'600'000.- en 2021 à CHF 6'500'000.- au budget de 2026. Il faut relever que cela représente presque 9 points d'impôts.

En ce qui concerne le taux de couverture (nombre de places offertes pour la tranche d'âge concernée), notre Commune figure désormais au 7ème rang en ce qui concerne le préscolaire et au 7ème rang en ce qui concerne le parascolaire, et ce sur 34 réseaux vaudois. Ces chiffres ont passé pour le préscolaire de 3.9 en 2011 à 33.1 en 2024 (moyenne cantonale 28.0) et de 3.5 en 2011 à 21.2 en 2024 (moyenne cantonale 18.6) pour le parascolaire.

La Municipalité et le REBSL ont établi un plan de remaniement des structures qui devrait permettre de disposer de nouveaux espaces dès la réalisation et l'ouverture de l'immeuble « Belle Maison ». Concernant le parascolaire sur Blonay, des croisements ont été envisagés avec les écoles et permettront une fois les travaux de Bahyse terminés, de pouvoir bénéficier de plus de places d'accueil pour les 1P à 4P.

D'autre part, une fois le PACom centre validé, la construction d'une structure préscolaire pourra être réalisée. Le concours d'architecture vient par ailleurs de désigner un lauréat.

La Municipalité a par ailleurs posé les bases d'une politique communale du logement, avec deux préavis soumis au Conseil communal : le préavis 08-2026 « Objectif logement » et le préavis 07-2026 relatif à l'autorisation générale de statuer dans le cadre de la LPPPL.

### **Aménagement du territoire et espaces publics**

La Commune fait face à des défis majeurs : favoriser un développement compact, limiter les effets du réchauffement climatique ou encore préserver son patrimoine bâti et paysager. Pour garantir une approche cohérente et donner une direction claire aux projets d'aménagement en cours et à venir, la Municipalité a organisé une démarche participative dans le courant de l'année 2025. Elle servira de fil rouge pour orienter le développement du territoire (Plan d'affectation communal du Centre, projets d'espaces publics, etc.).

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs dossiers importants ont avancé. Le PACom des Hauts a été soumis à l'enquête publique et le PACom Centre est en cours d'élaboration. Les démarches participatives sont désormais intégrées de manière régulière aux projets importants.

Le projet de réaménagement du centre du village de Blonay, notamment les places de la Gare et du Village, est intégré au projet d'agglomération de cinquième génération, avec une réalisation envisagée entre 2028 et 2032.

À Saint-Légier – La Chiésaz, l'étape 4 de la traversée du village est en cours de finalisation. L'étape 5 devra encore être planifiée.

Les îlots de fraîcheur font également partie des préoccupations communales. La place de Cojonnex a été réalisée et la végétalisation des préaux de Clos-Béguin est en cours d'étude.

La Commune a également engagé l'établissement d'un Plan directeur communal des mobilités et d'un Plan de mobilité de l'administration communale. Le rapport final relatif au Plan directeur communal des mobilités a été rendu cette année, permettant de disposer d'une vision globale des déplacements sur le territoire communal et de favoriser, en parallèle, des pratiques de mobilité plus durables au sein de l'administration.

### **Économie locale et zones d'activités**

La Commune a poursuivi son soutien à l'économie locale. Des échanges ont eu lieu avec les groupements de commerçants et artisans des deux villages. Des négociations ont également été engagées avec le service de livraison Dring Dring Riviera, dont la mise en place pourrait intervenir dès l'automne 2026.

La Commune s'est également engagée dans l'opération « Franc paysan », destinée à encourager les circuits courts et les produits du terroir.

Un jalon important a été franchi avec l'entrée en force définitive du plan d'affectation de la future zone d'activités de la Veyre-Derrey. Après plus de dix années de travail, aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt rendu par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Les décisions adoptées par le Conseil communal en 2022 et les approbations cantonales sont ainsi définitivement confirmées.

Les démarches relatives aux secteurs régionaux de gestion des zones d'activités ont également avancé, les préavis ayant été acceptés par toutes les communes de la Riviera en 2025.

#### **Finances : maîtrise, planification et transparence**

Sur le plan financier, la Municipalité a poursuivi ses efforts de maîtrise des dépenses et des coûts. La planification des investissements est effectuée régulièrement, avec actualisation et priorisation. Le contrôle et la maîtrise de la dette communale font également l'objet d'un suivi régulier.

La Commune a communiqué de manière transparente sur les incidences financières des choix communaux, notamment en s'appuyant sur l'expertise de la société BDO, qui a présenté une analyse prospective 2020–2029.

Le système de contrôle interne a également progressé. La certification des différents processus SCI devrait être validée à 100 % d'ici fin juin 2026.

#### **Une base solide pour la prochaine législature**

Ce bilan confirme que la première législature complète de Blonay – Saint-Légier a permis de passer de la phase de mise en place de la Commune fusionnée à une phase de consolidation et de réalisations concrètes.

Plusieurs dossiers devront naturellement se poursuivre au-delà de 2026, notamment dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement du territoire, des infrastructures scolaires, de la transition énergétique, de la politique du logement, du développement économique régional et de la valorisation du site des Pléiades.

La Municipalité remercie les services communaux, les partenaires institutionnels, les associations, les sociétés locales, les groupements économiques ainsi que l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ces objectifs.

Ce bilan constitue une base solide pour la transmission des dossiers et pour la poursuite du développement harmonieux de Blonay – Saint-Légier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J.-M. Guex

Annexe : Programme et bilan de législature 2022 - 2026

Blonay, le 30 juin 2026

Délégation municipale : M. Alain Bovay, syndic

Copie : administration générale - bureau du Conseil communal